

COMMERCE DE L'AUTOMOBILE

Points de discussion

Nous avons déclaré que, selon nous, le Pacte de l'automobile avait bien fonctionné et que le Canada ne soulèverait pas cette question à la table des négociations. Nous nous en sommes en effet abstenus.

Le gouvernement avait également indiqué que si les Américains formulaient des propositions pouvant déboucher sur des améliorations - accroissement de la production et du nombre d'emplois au Canada - nous y prêterions l'oreille. Effectivement, les Américains avaient certaines idées qui nous ont semblé donner matière à discussion.

Le résultat est ce que l'on peut décrire comme un "Pacte de l'automobile amélioré", étant donné son intégration à l'Accord de libre-échange.

Peu de choses ont changé pour les fabricants visés par le Pacte de l'automobile. Ils peuvent poursuivre leurs opérations comme par le passé et, par-dessus le marché, ils gardent les privilèges qui leur ont été accordés en qualité de producteurs de pays tiers et qui seront dorénavant refusés aux nouveaux venus. Selon moi, ces fabricants ont tout lieu d'être satisfaits de ce que nous avons obtenu. La Société canadienne des fabricants de véhicules à moteur a donné son aval aux dispositions relatives à l'automobile.

Elles sont favorables aux producteurs canadiens de pièces. Pour ce qui est du commerce avec les fabricants visés par le Pacte de l'automobile, les règles d'origine plus exigeantes instaurées par l'Accord de libre-échange amélioreraient la situation. Quant aux fabricants de pièces qui ont ou espèrent avoir pour clients les constructeurs automobiles étrangers installés en Amérique du Nord, il est à noter que les règles d'origine de l'Accord et la suppression des exemptions de droits constituent pour ces constructeurs une forte incitation à accroître leurs achats de pièces nord-américaines de façon à pouvoir bénéficier des droits réduits. Le fait que les dispositions relatives aux remises de droits fondées sur la production resteront en vigueur jusqu'en 1996 donne à ces entreprises établies au Canada de bonnes raisons de s'y approvisionner.

Les nouveaux constructeurs installés au Canada se verront garantir l'accès à leur principal marché et seront fortement incités à exercer leurs activités en Amérique du Nord d'une manière spécialisée et efficace.

L'élimination des redevances pour opérations douanières bénéficiera à toutes les entreprises du secteur qui exportent aux États-Unis.